Ouest-France
Vendredi 21 juin 2019

Loi Blanquer : les syndicats restent « vigilants »

Pas d'actions prévues cet été, mais la promulgation de la loi avant la rentrée poussera les organisations syndicales de l'Éducation nationale à reprendre la mobilisation dès septembre.

Les représentants des différentes organisations syndicales de l'Éducation nationale se sont réunis pour évoquer les suites à donner à leur mobilisation, une semaine après la commission mixte paritaire, qui a modifié la loi Blanquer.

« **L'Assemblée nationale et le Sénat se sont mis d'accord, donc la loi sera appliquée dès la rentrée,** assure Roger Lepeix, président des Délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) en Loire-Atlantique. **On va rester vigilants, si des modifications de la loi sont apportées cet été, et nos revendications évolueront à la rentrée : on demandait le retrait du projet de loi, on demandera son abrogation.** »

Les organisations notent toutefois un « recul » des mesures de la loi Blanquer. « **Grâce à une forte mobilisation, ils ont suspendu la mise en place des établissements publics de savoirs fondamentaux** », indique Erick Lermusiaux, porte-parole de la FSU. Cette réforme prévoyait le regroupement des écoles et collèges, le tout dirigé par les directeurs de l'enseignement secondaire.

Des aides ont aussi été promises par l'État aux communes qui ne finançaient pas les maternelles privées, alors que l'abaissement de l'école obligatoire à trois ans a été confirmé. « **Le résultat est le même,** peste Roger Lepeix. **C'est de l'argent public qui va financer le privé.** »

« **Nombre de mesures que voulait ajouter le Sénat ne sont pas passées, mais il reste beaucoup de choses qui sont contraires aux valeurs de l'école publique** », ajoute Erick Lermusiaux, également instituteur à l'école Andrée-Chedid. Avec l'article 1 du projet de loi, « **les enseignants n'auront plus la possibilité d'exprimer leur avis sur l'enseignement** », assure Pascale Chamouillet, présidente de la FCPE Saint-Nazaire. Sont aussi visées, la mise en place d'établissements publics internationaux, « **volontairement élitistes, contre l'idée d'une école ouverte à tous** », ou la possibilité d'enseigner pour des contrats d'Atsem (accompagnateurs d'enfants), ou certains assistants d'éducation. « **La France est en dessous de la moyenne en matière de formation des enseignants, et ça va s'aggraver** », prévient Roger Lepeix.

Roger Lepeix (DDEN), Pascale Chamouillet (FCPE et Gepal), Sophie Lesachey (Sud Éducation), Aurore Faure (FCPE) et Erick Lermusiaux (FSU) resteront attentifs aux modifications apportées à la loi Blanquer pendant l'été. | CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

Martin HERNOT.